

**Commission scolaire
English-Montréal**

**États financiers
au 30 juin 2025**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
État de la situation financière	6
État des résultats	7
État de l'excédent accumulé	8
État de la variation de la dette nette	9
État des flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11 - 25
Renseignements supplémentaires	26



Rapport de l'auditeur indépendant

**Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.**
Bureau 2000
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec)
H3B 4L8

Aux membres du conseil d'administration de
Commission scolaire English-Montréal

T 514 878-2691

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Commission scolaire English-Montréal (ci-après « l'organisme scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2025 et l'état des résultats, l'état de l'excédent accumulé, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme scolaire au 30 juin 2025 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'organisme scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et une subvention à recevoir du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) correspondante à l'état de la situation financière aux 30 juin 2025 et 2024. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et comme subvention à recevoir – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 30 juin 2025 et 2024, à l'excédent accumulé au 1^{er} juillet 2024 et aux 30 juin 2025 et 2024, ainsi qu'aux revenus de subvention du MEQ de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024. Cette situation

nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2025, comme nous l'avions fait pour les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux. De plus, au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2025, l'organisme scolaire a comptabilisé prospectivement les incidences de la majoration du solde des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations afin d'y inclure la portion non récupérable des taxes à la consommation, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les incidences de cette dérogation n'ont pas été déterminées.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives

lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.¹

Montréal
Le 14 octobre 2025

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A117472

Commission scolaire English-Montréal

État de la situation financière

au 30 juin 2025

	2025 \$	2024 \$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 945 978	3 334 010
Subventions de fonctionnement à recevoir (note 4)	55 892 542	57 217 198
Subvention d'investissement à recevoir	413 272 819	427 630 086
Subventions de financement à recevoir	1 636 794	2 008 850
Débiteurs (note 5)	49 201 102	78 197 251
Stocks destinés à la revente	268 180	266 347
Placements temporaires (note 7)	333 527	470 134
Autres actifs	58 653	576 753
	523 609 595	569 700 629
PASSIFS		
Quote-part de l'organisme scolaire de l'emprunt bancaire faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM (note 13)	12 669 520	13 988 505
Créditeurs et frais courus à payer (note 8)	70 339 675	63 524 004
Subvention d'investissement reportée (note 12)	421 949 515	356 604 894
Revenus perçus d'avance	7 523 071	9 877 341
Provision pour avantages sociaux (note 9)	19 923 541	19 240 503
Quote-part de l'organisme scolaire de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM (note 13)	282 970 924	305 185 862
Passif au titre des sites contaminés (note 10)	1 636 794	2 008 849
Autres passifs (note 14)	121 373 701	134 415 140
	938 386 741	904 845 098
DETTE NETTE	(414 777 146)	(335 144 469)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 15)	471 944 793	401 683 280
Stocks de fournitures	1 318 606	1 239 510
Charges payées d'avance	2 043 701	1 773 623
	475 307 100	404 696 413
EXCÉDENT ACCUMULÉ	60 529 954	69 551 944

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

État des résultats

pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

	2025 \$	2024 \$
Revenus		
Subventions de fonctionnement du ministère de l'Éducation (MEQ)	371 045 759	339 553 414
Subventions d'investissement	4 224 539	4 935 151
Autres subventions et contributions	3 127 730	2 172 680
Taxe scolaire	43 980 628	43 704 502
Droits de scolarité et droits facturés relatifs à des cours	8 096 774	6 883 506
Ventes de biens et de services	15 222 637	14 144 149
Autres revenus	8 073 513	9 671 175
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	19 471 072	14 188 326
	473 242 652	435 252 903
Charges		
Activités d'enseignement et de formation	218 026 409	180 038 690
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	122 200 520	107 505 657
Services d'appoint	31 426 977	27 391 132
Activités administratives	22 897 881	22 047 403
Activités relatives aux immobilisations corporelles	56 183 928	48 004 502
Rétroactivité et équité salariale	4 633 071	21 784 594
Activités connexes	26 751 090	35 728 770
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux (note 9)	683 038	2 490 278
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(538 272)	(49 856)
	482 264 642	444 941 170
Déficit de l'exercice	(9 021 990)	(9 688 267)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal
État de l'excédent accumulé
pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	69 551 944	79 240 211
Déficit de l'exercice	(9 021 990)	(9 688 267)
Solde à la fin	60 529 954	69 551 944

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal
État de la variation de la dette nette
pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

	2025 \$	2024 \$
Solde au début		
Solde déjà établi	(335 144 469)	(284 081 874)
Modification comptable	16 124	
Solde redressé	<u>(335 144 469)</u>	<u>(284 065 750)</u>
Déficit de l'exercice	<u>(9 021 990)</u>	<u>(9 688 267)</u>
Variations dues aux immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(81 666 484)	(66 884 316)
Amortissement des immobilisations corporelles	20 642 103	15 231 938
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(538 272)	(49 856)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	575 000	50 500
Révision d'estimation des immobilisations corporelles	<u>(9 273 860)</u>	<u>11 030 089</u>
	<u>(70 261 513)</u>	<u>(40 621 645)</u>
Variation due aux charges payées d'avance et aux stocks	<u>(349 174)</u>	<u>(768 807)</u>
Augmentation de la dette nette	<u>(79 632 677)</u>	<u>(51 078 719)</u>
Solde à la fin	<u>(414 777 146)</u>	<u>(335 144 469)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal
État des flux de trésorerie
pour l'exercice terminé le 30 juin 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Déficit de l'exercice	(9 021 990)	(9 688 267)
Éléments hors caisse		
Créances douteuses	432 855	306 416
Provision pour avantages sociaux futurs	683 038	2 490 278
Charges payées d'avance et stocks de fournitures	(349 174)	(768 807)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	(19 471 072)	(14 188 326)
Amortissement des immobilisations corporelles	20 642 103	15 231 938
Charges de désactualisation	3 742 147	4 410 135
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	(538 272)	(49 856)
Variation nette d'éléments d'actif et de passif	78 908 587	61 929 924
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	75 028 222	59 673 435
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(76 108 478)	(61 377 737)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	575 000	50 500
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	(75 533 478)	(61 327 237)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Placements à taux fixe et flux de trésorerie liés aux activités de placement	117 224	37 863
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	(388 032)	(1 615 939)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 334 010	4 949 949
	2 945 978	3 334 010
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	2 743 123	3 320 040
Fonds de marché monétaire	202 855	13 970
	2 945 978	3 334 010

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La commission scolaire (ci-après « l'organisme scolaire ») est constituée en vertu du décret n° 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (RLRQ, c. I-13.3).

L'organisme scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. L'organisme scolaire a également pour mission de promouvoir et de valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer, dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique*, au développement social, culturel et économique de sa région.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable et base de présentation

Les états financiers de l'organisme scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme scolaire doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme scolaire pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont ajoutés à la valeur comptable des actifs et des passifs financiers.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière de l'organisme scolaire.

L'organisme scolaire détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme scolaire consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Stocks destinés à la revente

Les stocks destinés à la revente sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du coût moyen.

Passifs

Subvention d'investissement reportée

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés aux passifs de l'état de la situation financière.

Régimes de retraite

Les membres du personnel de l'organisme scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics, au Régime de retraite des enseignants ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement. Ces régimes interentreprises sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'organisme scolaire à ces régimes gouvernementaux pour l'exercice sont acquittées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées dans les états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant d'autres avantages sociaux accordés à des employés, tels les congés de maladie, les vacances, les heures supplémentaires accumulées, l'assurance traitement et les autres congés sociaux (maternité, paternité), sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la provision pour l'exercice est imputée aux charges.

Quote-part de l'organisme scolaire de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le Comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal (CGTSIM)

La quote-part de l'organisme scolaire de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention détenue par le CGTSIM est comptabilisée au fur et à mesure des encaissements au moment de l'émission, ajustée de l'amortissement de l'escompte ou de la prime, pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de l'organisme scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont remplis :

- La contamination dépasse la norme environnementale;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. L'organisme scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il prendra en charge les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au cours des exercices ultérieurs. L'organisme scolaire est donc en mesure de constater une somme à recevoir du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par l'organisme scolaire et est inscrit aux résultats dans l'exercice concerné.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations sont comptabilisées lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies :

- Il existe une obligation juridique qui oblige l'entité à engager des coûts de mise hors service relativement à une immobilisation corporelle;
- L'opération ou l'événement passé à l'origine du passif est survenu;
- Il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés;
- Il est possible de faire une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif comprend les coûts directement attribuables aux activités de mise hors service de l'immobilisation, y compris les activités au titre du fonctionnement, de l'entretien et de la surveillance après la mise hors service.

Lors de la comptabilisation initiale d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation, l'organisme scolaire comptabilise un coût de mise hors service en augmentation du coût de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause du même montant que le passif. Le coût de mise hors service est ainsi comptabilisé en charges sur la durée de vie de l'immobilisation corporelle (ou de la composante) en cause, conformément à la méthode et à la durée d'amortissement de cette immobilisation.

Le passif est révisé annuellement à partir de la meilleure information disponible à la date des états financiers. Lorsque l'immobilisation corporelle en cause fait l'objet d'un usage productif, la variation annuelle est constatée aux résultats de l'exercice lorsque celle-ci résulte de l'écoulement du temps ou en ajustement du coût de l'immobilisation corporelle en cause lorsque celle-ci résulte d'une révision de l'échéancier, du montant des flux de trésorerie non actualisés estimatifs ou d'une révision du taux d'actualisation. Toute modification apportée à l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'une immobilisation corporelle ne faisant plus l'objet d'un usage productif est comptabilisée en tant que charges dans la période où elle survient.

Actifs non financiers

Étant donné leur nature, les actifs non financiers de l'organisme scolaire sont employés normalement pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'exercice et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Aménagements de terrains	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans ¹
Améliorations locatives	Durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipement spécialisé lié à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunications	20 ans

¹ Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments sont amortis sur une durée de 35 ans.

Les immobilisations en cours de construction et de développement ne font pas l'objet d'un amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations, et leur coût est imputé aux charges de l'exercice au cours duquel ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition.

Les sommes reçues d'organismes sont comptabilisées aux passifs à titre de subventions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles et sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement et amorties selon la même méthode d'amortissement et sur la même période que les immobilisations corporelles concernées. Toutefois, les sommes reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de l'organisme scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter la baisse de valeur.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Stocks de fournitures

Les stocks de fournitures qui seront consommés dans le cours normal des activités au cours des prochains exercices sont présentés à titre d'actifs non financiers.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont l'organisme scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices. Ces frais sont imputés aux charges de l'exercice au moment où l'organisme scolaire bénéficie des services acquis.

Constatation des revenus

Les revenus de subventions du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et des autres ministères et organismes sont constatés dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfais et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste Revenus perçus d'avance.

Les revenus de la taxe scolaire et les subventions tenant lieu de taxe sont gérés par le CGTSIM et sont constatés selon la quote-part attribuée et confirmée par le CGTSIM.

Les principales sources de revenus de l'organisme scolaire, autres que les subventions et la taxe scolaire, sont les revenus provenant des étudiants, des ventes externes et des recouvrements de coûts directs inclus dans les postes Droits de scolarité et frais de scolarisation, Ventes de biens et de services et Revenus divers. Les revenus sont constatés lorsque l'organisme scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou services promis au payeur. Les revenus ne sont constatés que jusqu'à concurrence des avantages économiques futurs que l'organisme scolaire s'attend à recevoir.

Les revenus sont constatés au fur et à mesure que les services sont fournis. Les revenus reportés représentent les encaissements pour lesquels les revenus ne sont pas gagnés.

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à la valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

3 - FLUX DE TRÉSORERIE

	2025	2024
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	132 231	258 760
Intérêts reçus au cours de l'exercice	423 218	566 978

4 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À RECEVOIR

	2025	2024
	\$	\$
MEQ		
Formation générale des jeunes et des adultes, et formation professionnelle	47 296 621	57 290 974
Service de la dette	(1 663)	(1 663)
Transport scolaire	596 956	(243 712)
Sites contaminés	388 928	92 175
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	7 332 972	
Autres subventions	278 728	79 424
	<u>55 892 542</u>	<u>57 217 198</u>

5 - DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients – CGTSIM	40 862 901	71 419 348
Comptes clients – autres	7 395 591	5 953 745
Congés sabbatiques à recevoir	20 214	
Taxes à la consommation à recevoir	2 010 396	1 539 730
	<u>50 289 102</u>	<u>78 912 823</u>
Provision pour créances douteuses	(1 088 000)	(715 572)
	<u>49 201 102</u>	<u>78 197 251</u>

6 - INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

7 - PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires portent intérêt à un taux compris entre 2,3 % et 5,24 % (entre 2,67 % et 4,91 % au 30 juin 2024).

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

8 - CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2025	2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	12 175 155	14 642 976
Salaires et charges sociales à payer	34 995 848	31 240 623
Congés sabbatiques à payer	2 063 907	2 093 646
Sommes à payer et retenues sur contrats – immobilisations corporelles	21 104 765	15 546 759
	<u>70 339 675</u>	<u>63 524 004</u>

9 - PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, l'organisme scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur, à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congé de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils n'ont pas été utilisés à cette date.

	2025	2024
	\$	\$
Vacances	10 935 251	9 953 043
Autres congés de maladie	981 161	922 773
Assurance traitement	139 331	166 703
Autres avantages sociaux	168 197	239 687
Congés de maladie monnayables du personnel enseignant	4 555 608	4 942 276
Cotisations patronales à payer	3 143 993	3 016 021
	<u>19 923 541</u>	<u>19 240 503</u>

10 - PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Les contaminants ayant entraîné la constatation d'un passif au titre des sites contaminés sont des réservoirs d'hydrocarbures pétroliers et proviennent de fuites de réservoirs d'huile à chauffage.

Le passif au titre des sites contaminés est évalué en fonction du coût de réhabilitation actuel, c'est-à-dire le montant qu'il en coûterait pour réhabiliter le site en date des états financiers. Pour tenir compte du degré de précision associé au moyen employé, les coûts estimés sont majorés pour chaque site faisant partie du passif au titre des sites contaminés.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

11 - OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Au cours de l'exercice, les coûts estimés pour établir le solde des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont été modifiés afin de les majorer de la portion non récupérable des taxes à la consommation. Conformément aux directives énoncées par le MEQ, cette modification est considérée comme une révision d'estimation comptable et est appliquée prospectivement. Cette modification a donné lieu à une augmentation de 8 310 466 \$ des obligations liées à la mise hors service des immobilisations au cours de l'exercice.

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de l'organisme scolaire concernent principalement le désamiantage de ses bâtiments.

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	93 684 662	100 304 616
Travaux réalisés	(7 332 972)	
Charges de désactualisation	3 742 146	4 410 135
Révision d'estimation	9 273 860	(11 030 089)
Solde à la fin	99 367 696	93 684 662

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 98 % du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les principales hypothèses utilisées pour cette obligation sont les suivantes :

	Désamiantage
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,12 % à 4,73 %
Période d'actualisation ¹	De 0 à 45 ans
Taux d'inflation	2,05 % à 2,55 %

¹ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service d'immobilisations, qui s'échelonne en général sur une période de un an.

Les coûts estimés pour réaliser les travaux de mise hors service au 30 juin 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 134 315 395 \$ (128 827 298 \$ au 30 juin 2024).

La contribution financière relative aux obligations liées à la mise hors service a été augmentée de 5 683 034 \$ sans impact sur les résultats aux états financiers pour totaliser 99 367 696 \$.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

12 - SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	356 604 894	314 777 841
Montants constatés à titre de contributions reportées	84 815 693	56 015 379
Contributions constatées à titre de revenus de l'exercice	<u>(19 471 072)</u>	<u>(14 188 326)</u>
Solde à la fin	<u>421 949 515</u>	<u>356 604 894</u>

13 - QUOTE-PART DE L'ORGANISME SCOLAIRE DE L'EMPRUNT BANCAIRE ET DE LA DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION DÉTENUE PAR LE CGTSIM

L'emprunt bancaire et la dette à long terme des commissions scolaires de l'île de Montréal sont gérés par le CGTSIM. La quote-part de l'organisme scolaire de l'emprunt bancaire et de la dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention est confirmée par le CGTSIM.

14 - AUTRES PASSIFS

	2025	2024
	\$	\$
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	99 367 696	93 684 662
CNESST	1 482 338	1 159 533
Autres provisions	16 250 859	15 230 011
Provision relative aux offres salariales du gouvernement	<u>4 272 808</u>	<u>24 340 934</u>
	<u>121 373 701</u>	<u>134 415 140</u>

15 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 276 854		17 276 854
Aménagements de terrains	30 922 467	8 777 177	22 145 290
Bâtiments			
Bâtiments	258 976 863	208 555 551	50 421 312
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	37 397 382	33 799 347	3 598 035
Améliorations majeures aux bâtiments	423 984 262	67 181 319	356 802 943
Matériel et équipement			
Équipement spécialisé lié à l'enseignement	30 089 826	19 042 188	11 047 638
Développement informatique	17 042 471	7 061 751	9 980 720
	<u>1 646 765</u>	<u>974 764</u>	<u>672 001</u>
	<u>817 336 890</u>	<u>345 392 097</u>	<u>471 944 793</u>

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

15 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

	2024		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Terrains et aménagements de terrains			
Terrains	17 313 583		17 313 583
Aménagements de terrains	27 969 455	7 422 877	20 546 578
Bâtiments			
Bâtiments	258 976 863	206 316 901	52 659 962
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	28 123 523	32 302 630	(4 179 107)
Améliorations majeures aux bâtiments	351 135 379	57 362 358	293 773 021
Matériel et équipement			
Équipement spécialisé lié à l'enseignement	30 172 331	19 550 397	10 621 934
Développement informatique	16 459 125	6 210 817	10 248 308
	1 633 671	934 670	699 001
	<u>731 783 930</u>	<u>330 100 650</u>	<u>401 683 280</u>

Le total des immobilisations corporelles inclut ce qui suit :

- Des immobilisations corporelles en cours de construction et de développement d'un montant de 94 692 010 \$ (73 078 583 \$ au 30 juin 2024), soit 93 728 284 \$ pour des améliorations majeures des bâtiments (68 217 764 \$ au 30 juin 2024) et 963 726 \$ pour des aménagements (4 860 819 \$ au 30 juin 2024). Ces immobilisations corporelles ne sont pas amorties. Au 30 juin 2025, les créditeurs et frais courus à payer incluent 21 104 765 \$ relatifs à l'acquisition d'immobilisations corporelles (15 546 759 \$ au 30 juin 2024).

16 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS

Politique de gestion des risques

L'organisme scolaire est exposé à divers risques découlant de ses instruments financiers. La gestion des risques financiers est effectuée par la direction de l'organisme scolaire.

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de fin d'exercice.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

16 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Risques financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de l'organisme scolaire est principalement attribuable aux débiteurs, excluant les taxes à la consommation à recevoir. L'organisme scolaire juge que le risque de crédit afférent aux diverses subventions à recevoir des divers paliers de gouvernement n'est pas important puisque ceux-ci jouissent d'une excellente réputation sur les marchés financiers. Afin de réduire son risque de crédit, l'organisme scolaire analyse régulièrement le solde des débiteurs, excluant les sommes à recevoir des divers paliers de gouvernement, et une provision pour créances douteuses est constituée, lorsque nécessaire, fondée sur leur valeur de réalisation estimative.

La valeur comptable des principaux actifs de l'organisme scolaire représente son exposition maximale au risque de crédit.

La chronologie des actifs financiers, déduction faite de la provision pour créances douteuses au 30 juin, se détaille comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Actifs financiers en souffrance		
Moins de 30 jours	3 150 860	2 740 798
De 30 jours à moins de 90 jours	155 584	372 217
De 90 jours à moins de 12 mois	934 231	1 206 752
12 mois et plus	455 419	1 647 515
Sous-total	4 696 094	5 967 282
Moins : provision pour créances douteuses	(1 088 000)	(715 572)
Total	3 608 094	5 251 710

La variation de la provision pour créances douteuses de l'exercice s'explique comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	715 572	658 572
Perte de valeur comptabilisée aux résultats	386 000	221 000
Montants radiés	13 572	164 000
Solde à la fin	1 088 000	715 572

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme scolaire au risque de variations de la juste valeur et ceux à taux d'intérêt variable, à un risque de flux de trésorerie.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

16 - GESTION DES RISQUES ET RISQUES FINANCIERS (suite)

Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe sont les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux d'intérêt variable sont les emprunts temporaires. Puisque les intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention et les emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention sont pris en charge par le MEQ, l'organisme scolaire estime que ces emprunts ne l'exposent pas de manière importante au risque de taux d'intérêt.

L'organisme scolaire n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme scolaire est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme scolaire est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que l'organisme scolaire dispose de sources de financement de montants autorisés suffisants. L'organisme scolaire établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Les échéances contractuelles des passifs financiers (non actualisées, y compris le versement d'intérêts, le cas échéant) se détaillent comme suit :

	Moins de 1 an \$	De 1 an à 3 ans \$	De 3 à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$
Provision pour avantages sociaux	10 935 251		1 149 358	4 555 608
Créditeurs et frais courus à payer	46 958 602			
Autres passifs	3 815 519			
Total	61 709 372	–	1 149 358	4 555 608

17 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses activités, l'organisme scolaire a conclu différents accords à long terme, dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles et aux droits contractuels suivants.

Obligations contractuelles

L'organisme scolaire a signé des contrats de 39 857 484 \$ pour la construction et la rénovation dont il assurera le paiement. La construction s'échelonnera sur la prochaine année.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

17 - OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET DROITS CONTRACTUELS (suite)

L'organisme scolaire est lié par des contrats de location non renouvelables et non résiliables de photocopieurs, d'équipements, de services TI et de locaux représentant des engagements de 67 029 502 \$ répartis comme suit pour les cinq prochains exercices :

	\$
2026	28 136 143
2027	16 638 665
2028	13 655 696
2029	2 667 602
2030	2 057 209

L'organisme scolaire a signé des contrats de 36 222 418 \$ pour le transport scolaire, représentant un montant annuel de 12 074 139 \$ pour les trois prochains exercices.

Conformément aux différentes conventions collectives, l'organisme scolaire s'est engagé à fournir des activités de perfectionnement et d'autres activités représentant 12 587 103 \$.

Droits contractuels

L'organisme scolaire a également conclu des contrats de location de locaux échéant à différentes dates jusqu'en 2028, prévoyant la perception de loyers totalisant 1 519 762 \$ et répartis comme suit pour les trois prochains exercices :

	\$
2026	1 136 824
2027	357 700
2028	25 238

18 - PASSIFS ÉVENTUELS

Au 30 juin 2025, les réclamations en suspens contre l'organisme scolaire se chiffrent à 5 180 645 \$ (1 721 615 \$ au 30 juin 2024) et consistent en diverses réclamations liées à des travaux de construction et autres. Afin de faire face aux pertes éventuelles découlant de ces réclamations, une provision de 243 501 \$ (243 501 \$ en 2024) a été inscrite aux états financiers. Toute variation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

Commission scolaire English-Montréal

Notes complémentaires

au 30 juin 2025

19 - OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, l'organisme scolaire est apparenté à tous les ministères et fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Il est également apparenté à leurs principaux dirigeants, aux membres de leur famille immédiate ainsi qu'aux entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de l'organisme scolaire. L'organisme scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas présentées distinctement dans les états financiers.

Commission scolaire English-Montréal

Renseignements supplémentaires

pour l'exercice terminé le 30 juin 2025
(non audité)

Les renseignements supplémentaires ont été compilés à partir d'informations financières contenues dans le rapport financier. Nous n'avons pas exécuté de mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces renseignements supplémentaires et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

	2025 \$	2024 \$
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ		
Solde au début	69 551 944	79 240 211
Total des revenus	473 242 652	435 252 903
Total des charges	482 264 642	444 941 170
Déficit de l'exercice	(9 021 990)	(9 688 267)
Solde à la fin	60 529 954	69 551 944
Excédent accumulé		
Terrains	17 276 854	17 313 583
Commission scolaire	30 522 225	38 371 663
Gain sur la disposition d'immobilisations corporelles	8 116 809	7 578 537
Écoles et centres	4 614 066	6 288 161
Solde à la fin	60 529 954	69 551 944
Excédent (déficit) de l'exercice		
Commission scolaire	(7 347 895)	(12 104 665)
Écoles et centres	(1 674 095)	2 416 398
Déficit des revenus par rapport aux charges	(9 021 990)	(9 688 267)